



MAIRIE DE JEUXEY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de JEUXEY, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18H30 au nombre prescrit par la loi, à la mairie de JEUXEY, sous la présidence de Monsieur Oreste TIMOTEO.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal du 14 Octobre 2022.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ajouter trois délibérations à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à retirer la délibération n°2022_42 en date du 14/10/2022

Le Conseil Municipal autorise le Maire à retirer la délibération n°2022_43 en date du 14/10/2022

- **RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE à temps non complet**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création à compter du 10/11/2022 du poste suivant :

- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps non complet (20h00 annualisé)

- **RESSOURCES HUMAINES – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la suppression du poste suivant :

- Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20h00 hebdomadaire annualisé)

- **ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU les articles L-731-1 à L731-4 du Code général de la fonction publique

CONSIDERANT la volonté du Conseil Municipal d'ajuster la délibération n°50_2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la délibération n° 2022_50 comme suit :

EVENEMENT	TYPE D'ACTION
20 ans de service au sein de la commune	Prime exceptionnelle de 300€
30 ans de service au sein de la commune	Prime exceptionnelle de 400€
35 ans de service au sein de la commune	Prime exceptionnelle de 500€
Jour de Noël	Remise d'un colis de Noël
Jour de Noël	Remise d'un cadeau pour chaque enfant d'employé de moins de 14 ans
Départ en retraite	Prime exceptionnelle de 50€ par année d'ancienneté au sein de la commune
Naissance d'un enfant de salarié	Prime exceptionnelle de 150€
Mariage ou PACS d'un salarié	Remise d'un cadeau

- **SANTE – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'EXTENSION ET DE L'AMÉLIORATION DE LA MAISON DE SANTÉ DE DEYVILLERS**

Au regard des enjeux de santé publique liés au maintien des médecins sur nos territoires ruraux, la commune de Jeuxey s'engage avec d'autres collectivités du secteur, à participer à l'extension et à l'amélioration de la maison de santé de Deyvillers.

Les locaux de ce nouveau bâtiment sont contigus à la maison de santé existante.

La commune de Deyvillers reste propriétaire des bâtiments et des terrains attenants. Elle porte le dossier administratif et technique du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet susmentionné
 - **AUTORISE** le Maire à engager la collectivité à élaborer la convention de participation qui sera soumise à l'approbation de chaque conseil municipal.
- **COMPTA – DM C_66**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison d'imprévus, il convient d'effectuer des modifications budgétaires.

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	MONTANT DES CRÉDITS AVANT DM	DÉCISION MODIFICATIVE	MONTANT DES CRÉDITS APRÈS DM
FONCTION NEMENT	66	66111	INTÉRÊTS RÉGLÉS À L'ÉCHÉANCE	20.300,00€	+10.000,00€	30.300,00€
FONCTION NEMENT	67	67441	AUX BUDGETS ANNEXES	120.000,00€	-10.000,00€	110.000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter la décision modificative tel qu'exposé dans le tableau ci-dessus

- **COMPTA - REMISE GRACIEUSE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Le maire informe les membres du conseil municipal que la mairie a reçu une demande de remise gracieuse de la part de la société SMA concernant les pénalités de retard du chantier de la construction du groupe scolaire (opération 35) pour le lot n°07 (Métallerie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une remise gracieuse de 562,42€TTC à la société SMA concernant les pénalités de retards du titre n°110
- **AUTORISE** le maire à signer les documents budgétaires incombant à cette remise gracieuse
- **PRECISE** que la remise gracieuse se mandatera au C/6748 « Autres subventions exceptionnelles ».

- **SALLE DES ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le maire présente au conseil municipal les différentes propositions concernant le projet de réfection de la salle des associations communale et préciser la nécessité d'actualiser la délibération n°40/2021

Coût estimé des travaux : 169.539,60k€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour l'exécution des travaux,
- **AUTORISE** le maire à solliciter tout organisme pouvant octroyer des subventions au dit projet.
- **PRECISE** que la délibération n°40/2021 devient caduque

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

VŒUX DU MAIRE

Les Vœux du Maire sont reportés au mercredi 11 janvier à 18h30.

Clôture du conseil : 19h15

Prochain conseil municipal : Vendredi 02 Décembre 20h30

À JEUXEY, le 09 Novembre 2022

Le Maire

Oreste TIMOTEO

